

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 196

Artikel: Mémoires
Autor: Verdat, Claude-Joseph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

A
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

A
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année | Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS | 29^{me} année LE PAYS

MÉMOIRES

DE

Claude-Joseph VERDAT, sculpteur
BOURGEOIS DE DELEMONT

C'est pour accréditer les assignats. On n'oserait publiquement stipuler aucun paiement ni marché en argent. Par là, celui qui ferait une vendition ou marché, aurait beau réserver que le paiement sera en argent et nullement en papier, ils seraient punis tous les deux et l'acheteur serait obligé de payer en assignats. Bien des gens ont déjà été attrappés, en vendant des fruits ou autres denrées sur le marché en faisant deux prix. Les volontaires pour avoir pour eux les marchandises s'y prennent de la manière suivante : l'un d'eux va acheter en assignats, les autres arrivent ensuite en disant qu'ils veulent payer en argent qu'ils n'ont point d'assignats. On fait le prix en conséquence. Tape, on tombe dessus. Voilà les porres ou autres fruits confisqués ou bien le vendeur condamné par grâce à donner son reste en assignats au prix qu'il vient de faire en argent. Voilà la manière d'agir de ces bons citoyens. Eux, veulent-ils vendre la moindre chose, ne serait-ce qu'un pain de munition, ils ne veulent que de l'argent ; ils ne le donneront pas pour des assignats, ou s'ils le donnent, ce n'est que pour un prix exorbitant. Tout leur est permis à eux.

Tous les jours il y a de nouveaux décrets qui renversent ou contredisent les premiers. On a

fait par toute la France exécuter une taxe pour toutes les marchandises de première nécessité. En Bourgogne, le vin 30 sols le pot, celui de première qualité. Ici c'est la même chose. Le jour de cette publication, les volontaires se sont portés dans les cabarets. Dans deux jours ils ont bu le vin des cabaretiers de la ville, à 30 sols le pot. Cependant on l'avait payé 80 jusqu'à 100 livres et 120 livres la tîne, et de la tîne, en la détaillant on en peut tirer tout au plus 27 pots. Enfin après compte fait, il y a sur une quantité celui de 110 livres ; 70 livres de perte. Voilà les propriétés conservées ! On a aussi aujourd'hui publié une taxe pour les draps ou étoffes, ainsi que pour les bœufs gras. Le boucher doit donner la viande à 7 1/2 sols, qui est le produit du vendeur. Le boucher aura le cuir pour ses peines. (1^{er} novembre 1793.)

Quant au pain et au grain, on ne pouvait pas en trouver une bouchée chez tous les boulangers, on ne trouve plus de beurre, ni œufs. Le grain est au moment de sa fin. On ne sait où en trouver. Notre peu de grain est parti, on en manque. Les voituriers qui sont partis pour Strasbourg, pour mener du foin, ont été obligés de prendre avec eux leur foin, leur avoine et pain pour leurs chevaux. Pour quatre voitures de foin, ils en ont une expresse pour mener le foin, avoine et pain des chevaux. Belle économie ! Ils ont vingt sous par lieue pour le cent de foin. Tout ceci s'est passé depuis le mois de mai jusqu'au premier novembre 1793.

Les hôpitaux sont remplis de blessés. Hier on a été par toutes les maisons demander du linge et de la charpie dont ils avaient ordonné de préparer il y a quelques jours.

C'est vers la fin d'octobre 1793 qu'on a pris les cloches dans toutes les églises de notre pays, à la réserve des baillages allemands. Ils

s'y refusent. C'est aussi en ce temps là qu'on a proposé la taxe des denrées. On a fait venir un garçon de Courfaivre nommé Georges Rolle, pour avoir à ce qu'on dit, un dimanche, dans le vin, lâché la parole « Vive le Roi ! » mais sa sentence n'est pas bien claire, elle ne s'est pas faite dans les règles. Elle porte en substance qu'il est à présumer qu'il a été sur la montagne du Mont, lors de ce rassemblement des garçons. Quelle certitude pour condamner un homme à mourir ! Celui-là a été le premier de notre pays qui est passé par la guillotine. Tout le monde était dans la consternation. On menaçait du même sort tous ceux qui l'avaient plaint. Il ne fallait rien dire, sinon applaudir et crier « Vive la Nation ! » comme font tous les volontaires qui ont assisté à son supplice. Sitôt le coup donné, on a vu les chapeaux s'élever sur les bayonnettes, on a entendu le cri « Vive la Nation ». Tous les autres spectateurs ont été obligés d'en faire autant, ou sinon être maltraités, mais il y avait peu de bourgeois présents à cette exécution.

Cette exécution s'est faite le dimanche 17 novembre 1793. Le prêtre (*) qui l'accompagnait au supplice, lui a dit de crier, au dernier moment « Vive la Nation ! » Ce qu'il a fait, mais en disant qu'il mourait innocent.

Ceux qui ne disent pas *vive la Nation*, voient les soldats ou les enrégés, comme on les appelle, leur tomber dessus, à coup de sabre et de bayonnette, les rouer de coups à mourir. On a fait une visite dans toutes les maisons pour voir si on avait rien séquestré des émigrés. On a fouillé dans tous les coins et recoins. On n'a rien trouvé, à la réserve de deux maisons, où l'on a trouvé quelques effets appartenant aux

(*) C'était un prêtre jureur.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 95

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

La jeune fille continuait, s'exaltant à son rêve :

— Quand on veut honorer un musicien, on lui élève une statue ; mais, n'est-ce pas mieux de doter sa patrie d'une salle de concerts, portant le nom du mort regretté ?

Marie-Alice serrait la main de la jeune fille. Cette pensée d'une salle de concerts, dotée de musiciens, qui, à chaque séance, feraient entendre une des œuvres de son fils, mettait

dans ses yeux des larmes d'une extrême douceur. Il serait donc béni des foules, le nom bien aimé.

Elle demanda :

— Et son suprême conseil pour votre avenir, le suivez-vous, Alba ?

La voix de la jeune fille se fit basse, presque frémissante et suppliante :

— Peut-être... plus tard. Oh ! non, pas encore.

Et comment aurait-elle pu déjà oublier le cœur de son ami, qui lui avait été si profondément dévoué : et les yeux limpides et intelligents, qui lisaient si bien ses pensées, qui avaient mis tant de joie dans sa vie... Et les longues causeries sur la charité, sur la souffrance, sur les grandeurs du Dieu Tout-Puissant, sur la divine musique ; tout cet échange d'espoirs, de projets, qui leur prouvait que tous deux pensaient de même, et vibraient aux mêmes impressions.

Elle venait de retirer du petit porte-feuille, qu'elle portait toujours sur elle, une chère

feuille, où se voyait encore la trace de récentes larmes. C'était le dernier adieu d'Yvan, sa recommandation suprême. Il avait écrit ces lignes d'une main tremblante, peu d'heures avant de mourir. Marie-Alice et Alba, fatiguées de la lente et dernière promenade, s'étaient assises sur un banc devant le Gave. L'eau faisait entendre son murmure infini ; les peupliers frémissaient et la voix de la jeune fille, bien profondément émue, se mit à relire les derniers souhaits de son ami :

« Ma bien-aimée Alba, ne me pleurez pas trop longtemps ; je vous en prie. Laissez-moi espérer que mon souvenir vous sera doux et non pas un cruel aiguillon. Faites tout au monde pour apaiser votre chagrin : « C'est ma suprême prière. »

Songez que je ne regrette pas la vie, et que, dans le ciel, où j'en ai l'espoir, la Vierge Immaculée va m'accueillir, je serai parfaitement heureux. Oui, heureux parce que j'espère que vous le serez aussi, mais ici-bas. Un cœur meilleur